



*Communiqué de presse
28 septembre 2012*

Le vent francilien, acteur de la transition écologique

Le préfet de la région d'Ile de France et le président de la Région Ile-de-France ont approuvé, le 28 septembre, le schéma régional éolien francilien.

Le schéma régional éolien établit la liste des 648 communes situées dans des zones favorables à l'éolien et donc susceptibles de porter des projets éoliens. Elles ont été définies en tenant compte à la fois du "gisement" de vent et des enjeux environnementaux, paysagers ou patrimoniaux dont la région Ile de France est riche. Leur identification a donné lieu à une concertation dans chacun des territoires de grande couronne, présentant un potentiel éolien.

Une fois élaboré, le projet a été porté à la consultation du grand public, des commissions départementales et régionales, et des collectivités locales pendant deux mois. Cette consultation a permis des ajustements méthodologiques qui renforcent la prise en compte de sites emblématiques.

Le Préfet de la région Ile-de-France et le Président de la Région IDF se félicitent de ce Schéma qui identifie un potentiel éolien de 200 à 540 MW, à hauteur des objectifs nationaux fixés à la région et des objectifs du projet de SRCAE. Cela représente de 100 à 180 mats éoliens à l'horizon 2020.

Une réflexion sur la meilleure conciliation de l'éolien avec les enjeux de la Défense nationale, prégnants dans le sud et l'ouest francilien est prévue afin d'établir, à terme, un schéma plus équilibré à l'échelle régionale.

Il revient désormais aux collectivités locales, aux porteurs de projets et à l'ensemble des parties prenantes de se saisir de l'opportunité, pour un plus grand développement des énergies renouvelables dans la région.

Le développement de l'éolien participe de la transition énergétique francilienne, qui conjugue maîtrise de la demande, efficacité énergétique accrue, développement économique local, développement équilibré des énergies renouvelables : éolien, mais aussi géothermie, biomasse, photovoltaïque. Ces enjeux sont décrits dans le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie qui sera prochainement approuvé par l'Etat et la Région.

Contact-presse

Préfecture de région Ile-de-France : 01 82 52 40 25

DRIEE : 01 71 28 45 37

Conseil régional d'Ile-de-France : 01 53 85 66 66